

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE

T/PET.5/1022  
11 janvier 1957

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. SAMUEL PIIM CONCERNANT LE  
CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Lettre Télégramme du 29.12.56

Union-Populations du Cameroun - Section Kamerunaise du R.D.A.

Piim Samuel-Bekok-Edéa-Sanaga Maritime,  
Kamerun sous administration Française,  
S/c Bureau Directeur - Kumba - 1/  
Kamerun administré Britannique

A Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies, New York, USA

Monsieur,

Kamerun sous administration Française en danger. Tueries massives des Kamerunais par les forces militaires français. Plus de mille (1000) abattus déjà du 27 au 28 courant à Log Dikit-Edéa (Sanaga Maritime) Militaires encerclent toujours et sans cesse notre subdivision armés mitraillettes et engins de guerre.

Demandons votre Intervention urgente. Demandons dans l'Immédiat l'Unification et l'Indépendance de notre Territoire.

Salutations douloureuses

Piim Samuel

-----

1/ Note du Secrétariat : Cette communication a été envoyée de Douala, Cameroun sous administration française.